

**BUDGET 2009**

**AGENCE EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL**

**Décembre 2008**

**SOMMAIRE**

- 1. Introduction générale**
- 2. Justification des principaux intitulés**
- 3. État des recettes 2009**
- 4. État des dépenses 2009**
- 5. Tableau des effectifs 2009**

## **1. Introduction générale**

### **1.1. Base juridique**

Le règlement (CE) n°2062/94 du Conseil, du 18 juillet 1994, instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216, du 20.8.1994 p.1) modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 (JO n°L 156 du 7.7.1995 p.1).

Le règlement (CE) n° 1654/2003 du Conseil du 18 juin 2003 modifiant le règlement (CE) n° 2062/94 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Le règlement (CE) n°1112/2005 du Conseil du 24 juin 2005 modifiant le règlement (CE) n°2062/94 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Le règlement financier de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail du 29 septembre 2003.

### **1.2. Exposé des motifs**

Ce budget 2009 a été préparé à partir des informations disponibles concernant les subventions de la CE. Si cela s'avère nécessaire, un document rectificatif sera préparé afin de refléter le budget final.

## **2. Justification des principaux intitulés**

Suite à la décision de financement du système de navigation par satellite Galileo exclusivement sur les fonds de l'Union européenne, la subvention de la Commission européenne à l'AESST sera diminuée à hauteur d'un montant total estimé à 3 550 000 € sur une période de cinq années (2009-2013).

En égard à la révision du programme financier 2007-2013, la diminution de la subvention accordée à l'AESST est estimée à 680 000 €. Comparé au budget 2008, la réduction de la subvention de la CE est de 480 000 €.

### **2.1. Recettes 2009**

Les recettes de l'année 2009 proviennent d'une subvention principale de la Commission Européenne (13 920 000 €) et d'autres subventions des autorités nationales et locales espagnoles (120 202 €) pour un montant total de 14 040 202 €. Ce budget permet de financer les titres 1 & 2 à hauteur de 6 720 202 € et le titre 3 à 7 320 000 €.

D'autres recettes sont également attendues pour le titre 4 de la part de la DG Elargissement et sont par conséquent indiquées "p.m.".

### **2.2. Dépenses 2009**

Le budget 2007 fait part des amendements 1 et 2 apportés à ce même budget 2007.  
Le budget 2008 fait part de l'amendement 1 apporté à ce même budget 2008.

### **Titre 1 - Personnel**

Les chiffres du titre 1 sont basés sur l'estimation selon laquelle les 44 postes prévus dans la proposition de tableau des effectifs pour 2009 seront occupés au cours de l'année. Le tableau des effectifs a été mis à jour en conséquence et respecte le plan de recrutement des effectifs 2009-2011.

Comparé au budget 2008, **l'augmentation du Titre 1 de 140 404 €** est principalement justifiée par :

- l'application d'un taux d'inflation de 2%;
- l'augmentation des ressources allouées au personnel relevant du tableau des effectifs : + 334 424 €
- l'augmentation des ressources allouées à l'emploi d'agents contractuels : + 206 064 €
- un budget de 24 000 € pour les services de stagiaires;
- diminution des ressources allouées aux services d'appoint (article budgétaire 117) : - 178 172 €
- diminution des ressources allouées aux déménagements du personnel (article budgétaire 118): - 171 074 €.

Le total des dépenses pour le titre 1 est de 5 177 292 €.

### **Titre 2 - Bâtiments, équipement et diverses dépenses opérationnelles**

La proposition relative au total des dépenses du titre 2 s'élève à 1 542 910 €. **Cela représente une diminution de 40 404 €** par rapport au budget 2008 et ce, essentiellement en raison d'un meilleur état prévisionnel des dépenses.

### **Titre 3 - Dépenses opérationnelles**

Les dépenses opérationnelles correspondent à l'exécution du programme de travail 2009 et s'élèvent à 7 320 000 €. Comparé au budget 2008, cela représente **une diminution de 580 000 €** qui est expliquée par la décision du Conseil et du Parlement européens de financer la programme Galileo exclusivement sur les fonds de L'Union européenne.

### **Titre 4 - Dépenses destinées à mettre en œuvre des projets spéciaux financés par d'autres subventions spécifiques**

Pour les programmes CARDS 2005 et IPA, la mention « p.m. » a été introduite car les revenus respectifs sont certains mais non quantifiables à ce stade.

- CARDS 2005 est prolongé jusqu'en juin 2009 (p.m.) ;
- IPA se termine en juin 2009 (p.m.)

### **Titre 5 - Réserve**

Ce titre est prévu pour toutes les dépenses devant être adoptées en réserve.

### 3. ÉTAT DES RECETTES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
1	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	14,440,560	14,763,350	13,920,000	Subvention totale de la Communauté européenne (recettes affectées comprises)
2	AUTRES SUBVENTIONS	207,202	164,702	120,202	Subvention totale des gouvernements basque et espagnol, de la présidence européenne et autre.
5	RECETTES DIVERSES	p.m.	p.m.	p.m.	Autres subventions
6	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE CONTRE RÉMUNÉRATION	p.m.	p.m.	p.m.	Autres recettes
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14,647,762</b>	<b>14,928,052</b>	<b>14,040,202</b>	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
1 0	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE				
1 0 0	<i>Subvention de la Communauté européenne</i>	14,000,000	14,400,000	13,920,000	Règlement (CE) n°2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO n°L 216 du 20.8.1994, p. 1), modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 (JO n°L 1 56 du 7.7.1995, p. 1). En vertu de l'article 12, paragraphe 3, de ce règlement, une subvention destinée à l'Agence est inscrite à la section Commission du budget général.
1 0 2	<i>Programme Phare IV (recette affectée)</i>	213,460	-	-	Cet article correspond aux recettes affectées de Phare et inclut le financement d'un programme Phare IV signé avec la CE, qui s'étendait sur la période 2006-2007 pour un montant total de 450 000 EUR. Les activités de Phare IV dépendent du programme de travail adopté, recettes affectées et dépenses incluses.
1 0 3	<i>Programme régional CARDS 2005 (recette affectée)</i>	227,100	164,610	p.m.	Cet article correspond aux recettes affectées CARDS et inclut le financement d'un programme régional CARDS 2005 signé avec la CE, devant s'achever en 2008, pour un montant total estimé de 410 000 EUR.
1 0 4	<i>Programme IPA (recette affectée)</i>		198,740	p.m.	Cet article correspond aux recettes affectées IPA et inclut le financement de la CE d'un programme IPA devant s'achever en 2009 pour un montant total estimé de 225 000 EUR.
	<b>CHAPITRE 1 0</b>	<b>14,440,560</b>	<b>14,763,350</b>	<b>13,920,000</b>	
	<b>TITRE 1</b>	<b>14,440,560</b>	<b>14,763,350</b>	<b>13,920,000</b>	
2	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0	AUTRES SUBVENTIONS				
2 0 0	<i>Subvention du gouvernement régional du Pays basque</i>	60,101	60,101	60,101	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 1	<i>Subvention de la députation provinciale de Biscaye</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 2	<i>Subvention du gouvernement espagnol</i>	60,101	60,101	60,101	Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses courantes.
2 0 3	<i>Autres subventions</i>	87,000	44,500	p.m.	Recettes d'autres subventions (affectées)
	<b>CHAPITRE 2 0</b>	<b>207,202</b>	<b>164,702</b>	<b>120,202</b>	
	<b>TITRE 2</b>	<b>207,202</b>	<b>164,702</b>	<b>120,202</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
5 0	PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES				
5 0 0	<i>Produits de la vente de biens meubles et immeubles.</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produits de la vente de biens meubles et immeubles.
	CHAPITRE 5 0	p.m.	p.m.	p.m.	
5 2	REVENUS DE FONDS PLACÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES				
5 2 0	<i>Bénéfices provenant d'investissements, prêts, intérêts bancaires ou autres produits</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Revenus de fonds placés, intérêts bancaires et autres.
	CHAPTER 5 2	p.m.	p.m.	p.m.	
5 4	RECETTES DIVERSES DONNANT LIEU À RÉEMPLOI ET NON UTILISÉES				
5 4 0	<i>Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées</i>	279,941	p.m.	p.m.	Recettes diverses donnant lieu à réemploi et non utilisées.
	CHAPITRE 5 4	279,941	p.m.	p.m.	
5 9	AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE				
5 9 0	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Autres recettes provenant de la gestion administrative.
	CHAPITRE 5 9	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 5	279,941	p.m.	p.m.	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
6 0	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS PAR L'AGENCE CONTRE RÉMUNÉRATION				
6 0 0	<i>Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de services fournis par l'Agence contre rémunération
6 0 1	<i>Recettes provenant d'accords de cofinancement</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant d'accords de cofinancement
6 0 2	<i>Recettes provenant de la vente de publications</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Recettes provenant de la vente de publications
6 0 3	<i>Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Produit de la location et de la sous-location de biens immeubles
	CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	p.m.	
	TITRE 6	p.m.	p.m.	p.m.	
	TOTAL GÉNÉRAL	14,927,703	14,928,052	14,040,202	

## 4. ÉTAT DES DÉPENSES

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
1	PERSONNEL	4,797,295	5,036,888	5,177,292	Crédits totaux pour couvrir les frais du personnel.
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES opérationnelles	1,622,907	1,583,314	1,542,910	Budget total pour couvrir les dépenses de fonctionnement administratif courant.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	8,009,941	7,900,000	7,320,000	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles
4	DÉPENSES DESTINÉES À METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	497,560	407,850	p.m.	Budget total pour couvrir les dépenses opérationnelles financées par d'autres subventions spécifiques.
5	RÉSERVE		p.m.	p.m.	Réserve destinée à couvrir les dépenses administratives et opérationnelles en attente de l'approbation finale de l'autorité budgétaire
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14,927,703</b>	<b>14,928,052</b>	<b>14,040,202</b>	

	Activité	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
1	<b>OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT</b>	1,068,795	1,226,901	1,987,000	L'Observatoire européen du risque est chargé d'identifier les risques nouveaux et émergents. À cette fin, il fournit un aperçu de la sécurité et la santé au travail en Europe, décrit les tendances et les facteurs sous-jacents et anticipe les changements au travail et leurs possibles conséquences en matière de santé et de sécurité. Il vise par ailleurs à susciter le débat et la réflexion parmi les parties prenantes de l'Agence mais également à fournir une plate-forme de débat entre les décideurs politiques à différents niveaux.
2	<b>INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	1,166,687	1,190,021	799,000	L'objectif de cette activité est de promouvoir la coopération des États membres en matière de collecte d'information et de recherche ainsi que l'échange de savoirs sur les bonnes pratiques retenues comme solutions sur le lieu de travail.
3	<b>COMMUNICATION ET PROMOTION</b>	4,253,517	4,307,987	3,358,909	La stratégie de communication de l'Agence repose sur deux objectifs principaux. Premièrement, elle vise à consolider le statut de l'Agence en tant que point de référence européen en matière d'informations sur les questions relatives à la sécurité et la santé au travail. Deuxièmement, elle s'efforce de garantir que l'Agence et son réseau sont en mesure de fournir les informations nécessaires aux personnes qui en ont besoin, lorsqu'elles en ont besoin, en tenant compte des infrastructures existantes et de leur limites sur le plan européen et national.
4	<b>TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION</b>	1,241,001	1,175,091	1,175,091	L'Agence s'efforce d'établir une structure en réseau efficace qui l'aide à mener à bien sa mission. Un certain nombre de réseaux ont été mis en place, dont certains directement liés à d'autres domaines d'activités. Les 84 membres du conseil de direction et les 11 membres du bureau, les points focaux des 27 États membres, des 4 pays de l'AELE et de Turquie et de Croatie, les partenaires du réseau européen et un certain nombre de partenaires internationaux participent aux réseaux couverts par cette activité. Dans ce contexte, les tâches visant à garantir un fonctionnement efficace de l'Agence et la légalité de ses activités sont également des éléments très importants pour veiller à la mise en œuvre de la mission de l'Agence.
5	<b>SOUTIEN ADMINISTRATIF</b>	6,420,202	6,620,202	6,720,202	Cette activité vise à soutenir la mise en œuvre du mandat de l'Agence grâce à des prestations de services dans les domaines fonctionnels de la comptabilité, de la documentation, des services financiers, des services généraux, des technologies de l'information et de la communication, et des ressources humaines.
6	<b>DÉPENSES DESTINÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPÉCIAUX FINANCÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES</b>	497,560	407,850	p.m.	Cette activité correspond aux programmes financés par les contrats affectés.
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14,647,762</b>	<b>14,928,052</b>	<b>14,040,202</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE</b>					
1	PERSONNEL				
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
1 1 0	<i>Agents occupant un poste prévu au tableau des effectifs</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	2,243,003	2,489,146	2,737,481	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66 et l'article 2 du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (RAA). Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 1	Allocations familiales	273,415	230,593	294,960	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 bis, 42 ter, 62, 67, 68, 68 bis du Statut des fonctionnaires et la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, pour enfants à charge et scolaires, des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	364,568	364,478	386,162	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 et l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	3,906	3,846	3,884	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18 de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat d'agents temporaires de catégorie AST (anciennement grade C) affectés à un emploi de sténodactylographie ou dactylographe, téléxiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale recrutés avant le 1er mai 2004.
	Article 1 1 0	2,884,892	3,088,063	3,422,487	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>1 1 1</b>	<b>Autres agents</b>				
1 1 1 0	Agents auxiliaires	222,600	4,000		Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes et notamment son article 52. La durée effective d'engagement d'un agent auxiliaire (y compris tout renouvellement éventuel de contrat) ne peut s'étendre au-delà du 31 décembre 2007. En 2008, ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale (article 3 du RAA et titre III connexe). Un crédit 2008 est alloué en vue de couvrir les obligations financières liées à l'année 2007.
1 1 1 2	Agents locaux	70,255	72,629	33,103	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires) ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1 1 1 3	Agents contractuels	441,019	626,613	832,677	RAA, et notamment son article 3 et son titre IV. Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations, les allocations et les indemnités des agents contractuels. Les sommes relatives au coefficient correcteur, au recrutement, aux frais de voyage et aux indemnités journalières sont respectivement imputées aux postes 1190, 1180, 1181 et 1184. La quote-part patronale dans le régime de la sécurité sociale est imputée aux postes 1130, 1131 et 1132.
	Article 1 1 1	733,874	703,242	865,780	
<b>1 1 2</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	47,450	110,000	110,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment le troisième paragraphe de l'article 24 bis du statut et les articles 11 et 81 du RAA.
	Article 1 1 2	47,450	110,000	110,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>1 1 3</b>	<b>Cotisations patronales à la sécurité sociale</b>				
1 1 3 0	Assurance maladie	87,118	106,447	110,077	Article 72 du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales.
1 1 3 1	Assurance accidents et maladies professionnelles	24,513	22,205	23,151	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73, et les articles 28 et 95 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir: - la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle; - un supplément est appliqué aux crédits calculés pour couvrir les dépenses non couvertes par l'assurance.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	34,102	38,142	39,997	Règlement (CECA, CEE, Euratom) n°2799/85 du Conseil, du 27 septembre 1985, modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés (JO n°L 265 du 8.10.1985, p. 1). Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents (articles 28 bis et 96 du RAA).
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 42 et 112. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pensions dans leur pays d'origine.
	Article 1 1 3	145,733	166,794	173,225	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>1 1 4</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	828	1,190	793	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75 et les articles 20 et 97 du RAA. Ce poste est destiné à couvrir:— l'allocation de naissance, et, en cas de décès d'un fonctionnaire:— la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès;— les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.
1 1 4 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	76,245	82,828	75,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII, et les articles 26 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour les agents, pour le conjoint et pour les personnes à charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.
	Article 1 1 4	77,073	84,018	75,793	
<b>1 1 5</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	p.m.	p.m.	p.m.	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures effectuées par les agents ainsi que par les agents locaux et autres agents, et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	Article 1 1 5	p.m.	p.m.	p.m.	
Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>				
1 1 7 5	Intérimaires	225,000	235,000	100,000	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, essentiellement des dactylographes. Le recours à des intérimaires est nécessaire pour s'adapter d'une façon flexible aux besoins ponctuels.
1 1 7 6	Détachement de fonctionnaires de pays membres	113,900	175,968	131,190	Ce crédit est destiné à permettre à l'Agence d'organiser un programme d'échange pour des experts nationaux.
1 1 7 7	Assistance administrative PMO.	48,350	47,483	49,089	Ce crédit est destiné à couvrir la facturation par le bureau de gestion de projet (PMO) pour les services fournis et conformément aux dispositions de l'accord sur les niveaux de services.
	Article 1 1 7	387,250	458,451	280,279	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation</b>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	66,550	82,000	50,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	18,050	11,900	4,800	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII et les articles 22 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux agents (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	121,254	91,092	30,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et notamment ses articles 5 et 6 de son annexe VII et l'article 23 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 3	Frais de déménagement	107,100	94,500	35,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	87,380	41,402	30,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII, ainsi que les articles 25 et 92 du Régime applicable aux autres agents. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux agents en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonction (y compris en cas de mutation).
	Article 1 1 8	400,334	320,894	149,800	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>119</b>	<b>Coefficients correcteurs - Adaptation des rémunérations</b>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	66,839	70,650	40,000	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65, et les articles 20 et 92 du RAA. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des agents ainsi qu'aux heures supplémentaires.
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil au cours de l'exercice.
	Article 1 1 9	66,839	70,650	40,000	
	<b>CHAPITRE 1 1</b>	<b>4,743,445</b>	<b>5,002,112</b>	<b>5,117,364</b>	
<b>1 4</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL</b>				
<b>1 4 1</b>	<b>Service médical</b>				
1 4 1 1	Service médical	19,850	25,276	26,428	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au service médical et aux actions préventives, ainsi que les frais de voyage du médecin-conseil de l'Agence, notamment l'article 59 du Statut des fonctionnaires.
<b>1 4 2</b>	<b>Autres interventions sociales</b>				
1 4 2 1	Autres interventions sociales	31,500	9,500	9,500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de l'Agence afférentes aux activités sociales de son personnel.
	<b>CHAPITRE 1 4</b>	<b>51,350</b>	<b>34,776</b>	<b>35,928</b>	
<b>1 5</b>	<b>MOBILITÉ</b>				
<b>1 5 2</b>	<b>Mobilité</b>				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la mobilité du personnel
1 5 2 1	Fonctionnaires de l'Agence affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires de l'Agence dans des services nationaux ou internationaux.
1 5 2 2	Stagiaires	2,500	p.m.	24,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
	Article 1 5 2	2,500	p.m.	24,000	
	<b>CHAPITRE 1 5</b>	<b>2,500</b>	<b>p.m.</b>	<b>24,000</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
1 6	<b>SERVICE SOCIAL</b>				
1 6 0	<i>Secours extraordinaires</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
1 6 2	<i>Autres interventions sociales</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir: les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
1 6 3	<i>Centre de la petite enfance</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Agence aux frais de garde d'enfants du personnel de l'Agence placés dans des crèches.
1 6 4	<i>Aide complémentaire aux handicapés</i>	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit doit permettre de rembourser aux fonctionnaires en activité, conjoints et leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses (de nature autre que médicale), reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<b>CHAPITRE 1 6</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
1 8	<b>REGULARISATION DES DÉFICITS CUMULÉS</b>				
1 8 0	<i>Régularisation des déficits cumulés</i>				Ce crédit est destiné à couvrir le déficit cumulé, comme indiqué dans le compte budgétaire de résultats, et en accord avec l'Article 16.2 du règlement financier de l'Agence.
1 8 0 0	Régularisation des déficits cumulés	p.m.	p.m.	p.m.	
	<b>CHAPITRE 1 8</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
1 9	<b>PENSIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPART</b>				
1 9 0	<i>Pensions et allocations de départ</i>	p.m.	p.m.	p.m.	
	<b>CHAPITRE 1 9</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
	<b>TITRE 1</b>	<b>4,797,295</b>	<b>5,036,888</b>	<b>5,177,292</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>ACTIVITÉ: SOUTIEN ADMINISTRATIF DE L'AGENCE</b>					
<b>2</b>	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES opérationnelles</b>				
<b>2 0</b>	<b>LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>				
<b>2 0 0</b>	<b>Loyers</b>				
2 0 0 0	Loyers	664,488	662,122	667,424	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et la location de parkings.
<b>2 0 1</b>	<b>Assurance</b>				
2 0 1 0	Assurance	11,485	8,043	8,138	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence et leur contenu.
<b>2 0 2</b>	<b>Eau, gaz, électricité et chauffage</b>				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	83,380	91,366	89,881	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes ainsi que les charges communes pour les bâtiments de l'Agence.
<b>2 0 3</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	56,370	26,000	63,651	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien des locaux mis à la disposition de l'Agence.
<b>2 0 4</b>	<b>Aménagement des locaux</b>				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	56,000	23,174	24,960	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
<b>2 0 5</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	65,000	67,356	65,624	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des agents pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
<b>2 0 9</b>	<b>Dépenses administratives, taxes</b>				
2 0 9 0	Dépenses administratives, taxes	5,000	491	489	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux immeubles non spécialement prévues aux autres articles du chapitre 20, comme, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz, électricité), les dépenses relatives aux immeubles à multi-location, les frais liés à l'établissement d'état des lieux, les taxes communales et les frais accessoires.
	<b>CHAPITRE 2 0</b>	<b>941,723</b>	<b>878,552</b>	<b>920,167</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>2 1 0</b>	<b>Dépenses opérationnelles en informatique</b>				
2 1 0 0	Dépenses opérationnelles en informatique	165,737	149,095	145,435	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de licences informatiques, d'installation, de développement et de maintenance des systèmes d'information et les divers consommables informatiques.
	Article 2 1 0	165,737	149,095	145,435	
<b>2 1 2</b>	<b>Prestations de personnel informaticien</b>				
2 1 2 0	Prestations de personnel informaticien	106,629	98,100	151,811	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (Help-desk, opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
	Article 2 1 2	106,629	98,100	151,811	
<b>2 1 3</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>				
2 1 3 0	Premier équipement et renouvellement	73,114	122,500	81,000	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de matériel et d'installations techniques et informatiques. L'achat de matériel et d'installations sur ce poste est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations techniques et informatiques qu'il remplace.
2 1 3 2	Location	6,294	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de matériel et d'installations techniques et informatiques diverses.
2 1 3 3	Entretien, utilisation et réparation	12,240	17,461	5,171	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des installations techniques.
2 1 3 4	Matériel bureautique	1,020	212	220	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus liés à la bureautique.
	Article 2 1 3	92,668	140,173	86,391	
	<b>CHAPITRE 2 1</b>	<b>365,034</b>	<b>387,368</b>	<b>383,637</b>	
<b>2 2</b>	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>				
<b>2 2 1</b>	<b>Achat de nouvel équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier</b>				
2 2 1 0	Premier équipement, renouvellement, entretien et réparation du mobilier	35,700	35,943	25,000	Ce crédit est destiné à couvrir les besoins de l'Agence en mobilier, accessoires, équipement de cuisine et électroménager.
	Article 2 2 1	35,700	35,943	25,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>2 2 3</b>	<b>Véhicules de fonction</b>				
2 2 3 1	Achat de véhicules	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à l'achat de véhicules.
2 2 3 2	Entretien et carburant, location d'autres moyens de transport	4,186	1,943	1,459	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'assurance, d'entretien et de carburant pour la voiture de service et la location d'autres moyens de transport (taxi, bus, voiture de location).
	Article 2 2 3	4,186	1,943	1,459	
<b>2 2 5</b>	<b>Dépenses de documentation et de bibliothèque</b>				
2 2 5 0	Publications et abonnements	6,966	7,002	9,204	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de publications et d'abonnements à des services d'information nécessaires aux activités de l'Agence, y compris l'achat de livres et d'autres publications, de journaux, de périodiques, de journaux officiels, d'abonnements aux services d'information rapides et aux bases de données.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction, frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	536	423	500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipement spécialisé et les frais de reliure et de conservation des ouvrages et périodiques.
	Article 2 2 5	7,502	7,425	9,704	
	<b>CHAPITRE 2 2</b>	<b>47,388</b>	<b>45,311</b>	<b>36,163</b>	
<b>2 3</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>				
<b>2 3 0</b>	<b>Papeterie et fournitures de bureau</b>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	20,400	19,314	20,295	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de petit matériel et de fournitures de bureau.
	Article 2 3 0	20,400	19,314	20,295	
<b>2 3 2</b>	<b>Charges financières</b>				
2 3 2 0	Frais bancaires	11,131	1,837	1,910	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires, les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire et la location d'un coffre-fort à la banque.
2 3 2 1	Pertes de change	3,000	1,689	1,757	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par l'Agence dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
2 3 2 9	Autres frais financiers	1,000	774	759	Ce crédit est destiné à couvrir les autres frais financiers.
	Article 2 3 2	15,131	4,300	4,426	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>2 3 3</b>	<b>Services externalisés</b>				
2 3 3 0	Frais légaux	20,798	20,000	20,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais légaux de l'Agence.
2 3 3 1	Services d'audit interne	0	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de l'Agence pour les services d'audit interne
	Article 2 3 3	20,798	20,000	20,000	
<b>2 3 4</b>	<b>Dommages</b>				
2 3 4 0	Dommages	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les dommages et intérêts éventuels.
	Article 2 3 4	p.m.	p.m.	p.m.	
<b>2 3 5</b>	<b>Autres dépenses opérationnelles</b>				
2 3 5 0	Assurances diverses	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances spéciales pour le comptable de l'Agence et pour le régisseur d'avances.
2 3 5 2	Petite restauration	9,366	6,923	5,772	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de petite restauration interne à l'Agence, telle que rafraîchissements et collations lors des réunions, appareils distributeurs d'eau et distributeurs automatiques.
2 3 5 3	Déménagement de services	5,623	1,295	600	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur du bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	523	1,621	438	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses opérationnelles non spécialement prévues.
	Article 2 3 5	15,512	9,839	6,810	
	<b>CHAPITRE 2 3</b>	<b>71,841</b>	<b>53,453</b>	<b>51,531</b>	
<b>2 4</b>	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>				
<b>2 4 0</b>	<b>Affranchissement de correspondance et frais de port</b>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	31,921	15,182	19,042	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	Article 2 4 0	31,921	15,182	19,042	
<b>2 4 1</b>	<b>Télécommunications</b>				
2 4 1 0	Abonnement et frais de communication par téléphone, télégraphe, télex, radio et télévision	165,000	203,448	132,370	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires. Services d'accueil et de standardiste.
	Article 2 4 1	165,000	203,448	132,370	
	<b>CHAPITRE 2 4</b>	<b>196,921</b>	<b>218,630</b>	<b>151,412</b>	
	<b>TITRE 2</b>	<b>1,622,907</b>	<b>1,583,314</b>	<b>1,542,910</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES				
<b>ACTIVITÉ: OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT</b>					
3 0	OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU RISQUE - ANTICIPER LE CHANGEMENT				
3 0 0	<i>Observatoire européen du risque - anticiper le changement</i>				
3 0 0 0	Observatoire du risque européen	1,028,500	1,155,800	1,945,000	Ce crédit est destiné à couvrir la poursuite du développement des activités de l'Observatoire européen. Cela inclut la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques existantes; des études approfondies et des analyses de la littérature scientifique existante et des politiques pertinentes; des ateliers, séminaires, réunions et autres activités destinées à partager les conclusions de l'Observatoire européen du risque et susciter le débat parmi ses parties prenantes; la première phase de la mise en oeuvre de prévisions à moyen terme; le travail de terrain sur l'enquête des entreprises EU-27 relative aux risques psycho-sociaux; et des activités visant à renforcer la coordination des recherches ainsi que leur gestion au plan communautaire.
3 0 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Observatoire européen du risque - anticiper le changement".	40,295	71,101	42,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Observatoire européen du risque - Anticiper le changement», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
<b>CHAPITRE 3 0</b>		<b>1,068,795</b>	<b>1,226,901</b>	<b>1,987,000</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	APB 2009	
<b>ACTIVITÉ: INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>					
3 1	<b>INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>				
3 1 0	<i>Projets et plans d'information/Centres thématiques (CT) et contractants externes</i>				
3 1 0 0	Informations sur l'environnement de travail	1,140,000	1,131,800	733,000	Ce crédit est destiné à couvrir la collecte et l'analyse d'information d'une série de thèmes, portant sur des politiques et bonnes pratiques au travail. Ceci inclut en particulier la contribution aux activités de campagne européenne de l'Agence, un projet d'information sur le secteur des transports routiers, un projet d'information sur la santé et la sécurité au travail et les performances économiques: un guide sur les incitations économiques, des activités favorisant les échanges de connaissances sur la santé et la sécurité au travail et les débats mais également poursuite des activités de maintenance et d'amélioration de la qualité et de l'accès aux informations sur le site web de l'Agence.
3 1 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité aux "Informations sur l'environnement de travail".	26,687	58,221	66,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité « Informations sur l'environnement de travail », selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 1 0	1,166,687	1,190,021	799,000	
	<b>CHAPITRE 3 1</b>	1,166,687	1,190,021	799,000	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>ACTIVITÉ: COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION</b>					
<b>3 2</b>	<b>COMMUNICATION, CAMPAGNE ET PROMOTION</b>				
<b>3 2 0</b>	<b>Communication, Campagne et Promotion</b>				
3 2 0 0	Soutien du réseau de points focaux nationaux	1,000,000	866,174	550,000	Ce crédit est destiné à soutenir les activités du réseau de points focaux de l'Agence afin de garantir une bonne diffusion des informations et des messages des campagnes de l'Agence au niveau des États membres.
3 2 0 1	Établissement et organisation du réseau d'information AESS sur internet	200,000	337,208	204,000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de gestion et de développement des communications électroniques de l'Agence y compris la «troisième génération» du réseau de sites web multilingues.
3 2 0 2	Conférences, séminaires, ateliers, manifestations publiques, activités de promotion, etc.	480,000	546,923	489,600	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des activités de promotion et de communication liées aux produits et services d'information de l'Agence qui contribueront à la mise en œuvre du programme de travail. Ces activités peuvent comprendre l'organisation d'actions de marketing, d'études de marché, de presse et des activités promotionnelles liées au travail de l'Agence (sondages, brochures, vidéos, affiches, manifestations publiques, conférences, séminaires, expositions, campagnes, etc.) ainsi que des contributions à des activités similaires organisées par des tiers, qui peuvent contribuer à la mise en œuvre et au développement du programme de travail de l'Agence.
3 2 0 3	Publication et distribution des rapports d'études et d'autres actions d'information et de publications institutionnelles	461,250	299,583	439,875	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'édition, de publication et de distribution (y compris les bases de données et l'expédition) de résultats d'études, d'autres actions d'informations et de publications institutionnelles (rapport annuel, budget de l'Agence, etc. ), qui contribueront à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.
3 2 0 4	Campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.	2,060,000	2,204,787	1,621,434	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de production et de diffusion des supports de campagne et sites web ainsi que l'organisation de conférences, séminaires, expositions, manifestations publiques, activités promotionnelles, prix des bonnes pratiques, concours, autres actions promotionnelles et évaluations dans le cadre des campagnes de sensibilisation et d'information paneuropéennes.
3 2 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Communication, campagne et promotion"	52,267	53,312	54,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le versement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel statutaire dans l'intérêt de l'activité «Communication, campagne et promotion», selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 2 0	4,253,517	4,307,987	3,358,909	
	<b>CHAPITRE 3 2</b>	<b>4,253,517</b>	<b>4,307,987</b>	<b>3,358,909</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>ACTIVITÉ: TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION</b>					
<b>3 3</b>	<b>TRAVAIL EN RÉSEAU ET COORDINATION</b>				
<b>3 3 0</b>	<b>Travail en réseau et coordination</b>				
3 3 0 0	Gestion, travail en réseau, stratégie et coordination	426,392	305,410	305,410	Les crédits de cette ligne budgétaire sont destinés à couvrir un certain nombre de dépenses opérationnelles liées aux activités du domaine « Gestion, travail en réseau, stratégie et coordination », section 5.4 du Plan Annuel de Gestion. Ces activités sont le réseau de points focaux ainsi que du conseil de direction et de son bureau (y compris tous les groupes de travail ad hoc), les réseaux internationaux et européens, les services relatifs à cette stratégie et la planification des activités » afin d'en renforcer le lien avec le « Plan Annuel de Gestion. Ce crédit sera également utilisé pour couvrir les dépenses liées aux réunions ad hoc (dont les frais de déplacement et de séjour, les frais d'interprétation et la location de salles) en relation avec l'activité "Travail en réseau et coordination".
3 3 0 1	Évaluation externe de l'Agence	p.m.	p.m.	p.m.	Ce crédit est destiné à couvrir les frais contractuels liés à l'évaluation externe du travail de l'Agence.
3 3 0 2	Frais de réception et de représentation	8,696	8,870	8,870	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation.
3 3 0 4	Traduction d'études, rapports et documents de travail	985,752	720,811	720,811	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de traduction, dans les différentes langues de la Communauté, d'études, de rapports, sites web d'information, ainsi que de documents de travail pour le conseil de direction et le bureau et pour les congrès, séminaires, etc. La traduction sera effectuée par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne, à Luxembourg.
3 3 0 9	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires dans le cadre de l'activité "Travail en réseau et coordination" et "Soutien administratif".	100,102	140,000	140,000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission liés à l'activité "Travail en réseau et coordination" ainsi que les frais de missions concernant le « Soutien administratif » à l'agence, selon les dispositions du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	Article 3 3 0	1,520,942	1,175,091	1,175,091	
	<b>CHAPITRE 3 3</b>	1,520,942	1,175,091	1,175,091	
	<b>TITRE 3</b>	<b>8,009,941</b>	<b>7,900,000</b>	<b>7,320,000</b>	

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
<b>DÉPENSES DESTINÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SPÉCIAUX FINANÇÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES</b>					
<b>4</b>	<b>PROJETS SPÉCIAUX FINANÇÉS PAR D'AUTRES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES</b>				
<b>4 1</b>	<b>PROGRAMME PHARE IV</b>				
<b>4 1 0</b>	<b>Programme Phare IV (dépenses affectées)</b>				Ce chapitre comprenais les mesures préparatoires concernant la participation future aux activités de l'Agence des pays des Balkans occidentaux éligibles au titre du programme Phare. Un programme Phare IV, pour un montant total de 450 000 EUR, a été signé avec la CE, pour la période 2006-2007. Les activités de Phare IV sont liées au programme de travail approuvé (recettes affectées et dépenses incluses). Les montants sont indicatifs, estimés sur la base des activités en 2007.
4 1 0 0	Salaires personnel expat/int.	81,000			
4 1 1 0	Frais de voyage (international)	12,600			
4 1 1 1	Frais de mission du personnel de projet à l'étranger	3,400			
4 1 1 2	Frais de mission des participants aux séminaires/conférences	1,000			
4 1 2 0	Traduction / Interprètes	0			
4 1 3 0	Atelier de la Semaine européenne	0			
4 1 4 0	Webmasters.assistant Points focaux	29,700			
4 1 4 1	Équipement informatique	4,800			
4 1 5 0	Mobilier	4,000			
4 1 6 0	Impression de documents d'information	1,410			
4 1 7 0	Activités liée à la campagne HWI	75,550			
	<b>CHAPITRE 4 1</b>	<b>213,460</b>			
<b>4 2</b>	<b>NEW OSH ERA</b>				
<b>4 2 0</b>	<b>Projet New Osh Era (dépenses affectées)</b>				Ce crédit était destiné à développer et renforcer les activités liées au projet NEW OSH ERA s'étendant sur une période de 27 mois jusqu'à 2008 pour un montant total de 116 500 EUR. Les activités menées au titre du projet NEW OSH ERA étaient liées au programme de travail de l'Observatoire du risque (recettes affectées et dépenses incluses).
4 2 0 0	Allocations et autres dépenses	49,000	38,580		
4 2 1 0	Frais de voyage (international)	p.m.	p.m.		
4 2 1 1	Frais de missions relatives au projet	8,000	5,920		
4 2 1 2	Réunions	p.m.	p.m.		
	<b>CHAPITRE 4 2</b>	<b>57,000</b>	<b>44,500</b>		

Titre du budget	Intitulé	Crédits (EUR)			Commentaires
		2007	2008	2009	
4 3	<b>PROGRAMME RÉGIONAL CARDS 2005</b>				
4 3 0	<i>Programme régional Cards 2005 (dépenses affectées)</i>				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant l'aide à la sensibilisation sur les questions liées à la santé et la sécurité au travail et à l'établissement d'un partenariat entre les pays des Balkans occidentaux éligibles au titre du programme CARDS (Bosnie-et-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo, Serbie et Monténégro). Il s'agit des dépenses liées au financement du programme régional CARDS 2005 pour un montant total estimé à 410 000 EUR. Le programme est prolongé jusqu'en juin 2009.
4 3 0 0	Salaires personnel expat./int.	42,600	39,000	p.m.	
4 3 1 0	Frais de voyage (international)	48,000	36,000	p.m.	
4 3 1 1	Frais de mission du personnel de projet à l'étranger	3,300	3,300	p.m.	
4 3 1 2	Frais de mission des participants aux séminaires/conférences	8,000	4,800	p.m.	
4 3 2 0	Traduction / Interprètes	24,000	29,000	p.m.	
4 3 3 0	Ateliers / Conférences	16,000	9,200	p.m.	
4 3 4 0	Administrateurs de site	46,200	20,510	p.m.	
4 3 4 1	Mobilier, matériel de bureau	6,000	0	p.m.	
4 3 4 2	Équipement (ordinateurs, imprimantes, etc.)	21,000	0	p.m.	
4 3 6 0	Coûts administratifs	p.m.	p.m.	p.m.	
4 3 7 0	Impression de documents d'information	12,000	22,800	p.m.	
	<b>CHAPITRE 4 3</b>	<b>227,100</b>	<b>164,610</b>	<b>p.m.</b>	
4 4	<b>PROGRAMME IPA POUR LA CROATIE ET LA TURQUIE</b>				Ce chapitre comprend les mesures préparatoires concernant le support apporté à la Croatie et à la Turquie dans leur intégration à l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. Les dépenses liées au financement du programme IPA, qui s'achèvera en 2009, s'élèvent à un montant total estimé à 225 000 EUR pour 2008 et 2009.
4 4 0	<i>Programme IPA - Assistance préparatoire à l'accession pour la Croatie et la Turquie.</i>		198,740	p.m.	
	<b>CHAPITRE 4 4</b>		<b>198,740</b>	<b>p.m.</b>	
	<b>TITRE 4</b>	<b>497,560</b>	<b>407,850</b>	<b>p.m.</b>	
5	<b>RÉSERVE</b>				
5 0	<b>RÉSERVE POUR FRAIS ADMINISTRATIFS</b>		p.m.	p.m.	
5 1	<b>RÉSERVE POUR DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>		p.m.	p.m.	
	<b>TITRE 5</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14,927,703</b>	<b>14,928,052</b>	<b>14,040,202</b>	

